

LE PETIT CAMBONNAIS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAMBON

OCTOBRE 2024 - N°67



Votre mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h

Mercredi : 8h30 - 12h00

Tél : 05 63 53 00 00

Email : Le secrétariat :

secretariat@mairiedecambon.fr

Vos élus : elus@mairiedecambon.fr

Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

Page Facebook : www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi

DANS CE NUMÉRO :

Édito	p 2
Travaux	p 3
École	p 3
Environnement	p 4-5
Civisme	p 5
Ensemble pour Cambon	p 6
Le coin des associations	p 7
La vie à Cambon	p 8

ÉDITO

Les travaux du nouveau centre de loisirs sont terminés. Depuis le 8 juillet, les enfants ont pris possession de leur nouveau lieu d'activités.

Vous pourrez visiter ce bâtiment destiné aux loisirs des enfants de notre commune lors de son inauguration en présence de M. Simoes, secrétaire général de la préfecture. Je vous donne donc rendez-vous le 5 octobre à 11h. Cette cérémonie sera suivie d'un moment de convivialité auquel vous êtes conviés.



J'ai eu le plaisir d'assister à la rentrée scolaire des petits Cambonnais. J'ai pu rencontrer des parents heureux et des enfants contents de la reprise des cours.

Je voudrais profiter de cet éditto pour remercier tous ceux d'entre eux qui ont été nombreux à participer, cette année encore, à la journée Nature propre mais également, les enseignantes qui ont accompagné cette journée en traitant ce sujet en classe. Je rêve que cette journée ne soit plus nécessaire car les fossés ne serviraient plus de poubelles.

Le forum des associations s'est déroulé sous un beau soleil et dans la bonne humeur, cette manifestation permet à chaque association de se faire connaître.

Afin de venir en aide à l'association Neurogel, la commune a mis à disposition la salle polyvalente, le 12 octobre, pour une pièce de théâtre. Je vous invite à venir nombreux passer un bon moment avec la troupe de Puygouzon tout en réalisant une bonne action.

Philippe Granier

> TRAVAUX

Travaux d'été

La commune s'est engagée en faveur de la transition et de la sobriété énergétique en réalisant des travaux d'isolation des logements communaux l'année dernière.

Cette année, grâce aux Certificats d'Économies d'Énergies (CEE), la commune a obtenu des aides qui lui ont permis d'équiper sans frais ses bâtiments municipaux de kit hydro-économes (pompeaux de douche et aérateurs de robinets) et d'appareils d'éclairage à LED (en remplacement des luminaires à incandescence).

Ces travaux d'efficacité énergétique réalisés par les employés municipaux pendant l'été vont permettre de diminuer la facture d'électricité et d'eau. En effet, les luminaires installés sont à la fois cinq fois plus puissants mais aussi trois fois plus économes !!



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous souhaitez entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans votre logement ? Vous pouvez bénéficier d'une aide financière dite Certificat d'économie d'énergie (CEE) proposée par les fournisseurs d'énergie.

Que peut-on financer avec le CEE ? Près de 200 types de travaux différents sont éligibles : isolation (murs, toits, fenêtres...), chauffage et régulation (thermostat, pompe à chaleur...), production d'eau chaude, ventilation...

Qui peut en bénéficier ? Vous êtes concerné par l'aide CEE si vous êtes propriétaire ou locataire d'un logement qui a été construit depuis plus de 2 ans. Il n'y a pas de plafond de ressources à respecter, mais le montant de l'aide CEE peut varier en fonction de vos revenus.

> ÉCOLE

Rentrée des classes

C'est la rentrée des classes, les enfants ont retrouvé les copines et les copains. Ils ont découvert leur nouvelle classe et leur nouvelle maîtresse. C'est parti pour une année !

Effectifs de la rentrée 2024 : 178 enfants

Enseignante	Classes	Effectif
Mme C. Meyer	PS - MS	28
Mme F. Cascino	MS - GS	26
Mme A. Blanc	CP	23
Mme V. Grillon	CE1	22
Mme C. Andreau	CE2	25
Mme M. Couderc	CM1 – CM2	27
Mme A. Espiguinha	CM1 – CM2	27



La Renouée du Japon, une catastrophe écologique

Sous son nom poétique, la Renouée du Japon est inscrite sur la liste des cent plantes les plus invasives de la planète !

Fallopia Japonica pousse sauvagement essentiellement en milieux humides et perturbe grandement les écosystèmes si elle n'est pas maîtrisée. Grande et vigoureuse, elle croît, en effet, de 1 à 8 cm par jour !

Pour préserver la biodiversité locale, il est essentiel de lutter contre sa prolifération.

Agir efficacement contre la renouée du Japon

Plante invasive pouvant atteindre 3 m de haut, la renouée du Japon est reconnaissable par :

- une tige creuse ressemblant à des cannes de bambou
- des feuilles vertes larges et pointues

Elle est souvent visible et il n'est pas rare d'en voir sur les espaces verts bordant les routes.

Il faut épuiser les racines, en coupant ou arrachant régulièrement les tiges.

Il faut attendre que les tiges soient arrivées à maturité ou presque, avant de les couper. Donc qu'elles forment des buissons épanouis, où les feuilles jeunes, de couleur plus jaune, sont devenues rares. Si la tige arrive à maturité, vous pouvez la couper, quelle que soit sa taille. Si on coupe les tiges avant que les racines aient fini de se vider de leurs ressources pour les faire pousser, on fait un travail inutile. En principe, il faut faire trois à quatre razzias de tiges par an. Chaque fois attendre deux à trois mois, que les tiges aient bien repoussé et soient bien développées, puis razzier.



Il faut donc harceler la renouée tout au long de l'été et jusqu'à l'automne et pendant des années pour obtenir un résultat définitif. On parle souvent de trois ans mais il n'y a pas de garantie. L'important est de ne pas relâcher la surveillance.

Une fois coupée, la renouée du Japon ne doit pas être traitée comme un déchet vert.

Si vous transportez la renouée, veillez à le faire dans des sacs fermés ou une remorque bâchée pour éviter toute dispersion.

Ne la désherbez pas chimiquement car c'est inefficace sur la Renouée du Japon, et les produits chimiques polluent les sols et les nappes d'eau.

Vous avez de la Renouée du Japon chez vous ?

Ne la broyez pas ou ne la débroussailliez pas car la renouée du Japon répand des fragments et multiplie facilement ses pieds. 1 cm de racine ou de tige suffit pour générer un pied !

Journée nature propre

Cette année encore, la journée « nature propre » du 14 septembre, pilotée par N.Galliet et L.Alberici (élus à la mairie) a été efficace. Beaucoup d'enfants avec leurs parents sont venus nettoyer les routes, les chemins et les fossés de Cambon. Il faut ajouter qu'un travail de sensibilisation sur nos modes de vie et leurs impacts en termes de production de déchets a été mené en amont par quelques enseignants de l'école. Cette journée a été l'occasion de leur faire pratiquer ces gestes simples de ramassage et de tri qui permettent de réduire notre empreinte écologique.



On peut se réjouir que la quantité de déchets récoltés soit moins importante que l'année précédente, mais un demi bac de déchets et un demi bac jaune ont quand même été récoltés cette année !! C'est autant de déchets qui ne sont plus dans la nature. La matinée s'est clôturée par une petite collation conviviale. Un grand merci à tous les participants d'avoir consacré de leur temps à cette cause.

Halte aux dépôts sauvages !

Un dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », est la résultante d'abandons de déchets par une ou plusieurs personnes, identifiées ou non, entraînant une accumulation anarchique de déchets divers ou parfois de même type sur un terrain privé, le plus souvent sans accord du propriétaire des lieux, ou dans l'espace public en dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative responsable de cet espace public.

Des incivilités récurrentes sont constatées aux abords des points de collecte de tris sélectifs. Ces dépôts sauvages ou dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect des consignes de tri ni des lieux de dépôts sont dans l'esprit, inacceptables et dans les faits, illégaux. Ce type d'agissement expose ses auteurs à une contravention de 5e classe, telle que prévu à l'article R 635-8 du Code pénal, jusqu'à 1 500 € d'amende et confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets. Ces incivilités ont des impacts multiples et directs tant sur la qualité de vie (dégradation des paysages et du cadre de vie, sources de nuisances pour le voisinage) que sur l'environnement public.

De plus, les coûts d'enlèvement ou de confinement des déchets n'est pas anodin pour la collectivité. Pour exemple, en février dernier, une trentaine de pneus ont été déposés près des containers de tri au stade de Cambon, et régulièrement des déchets sont déposés à côté des containers que la mairie doit les faire évacuer à ses frais. Le tri des déchets ménagers est devenu une nécessité et un geste citoyen. Les containers jaunes sont réservés aux déchets recyclables : journaux, papiers, magazines, tous les petits cartons d'emballage et tous les emballages en métal, canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium, bouteilles de sirop et couvercles en métal.

Les grands cartons, les emballages trop volumineux des appareils électroménagers ou ceux des meubles en kit se recyclent, mais ils doivent être déposés dans les containers spéciaux comme celui présent au stade de Cambon, dans la zone des Combettes ainsi que route de Millau près du chemin de Bel Air.

Les verres alimentaires doivent être déposés dans les contenants spécifiques (verts), les bouteilles, pots et bocaux, petits ou grands, se recyclent à l'infini. Par contre, la vaisselle, les plats en verre et les miroirs sont d'une composition différente du verre d'emballage et ne se recyclent pas et doivent être portés à la déchetterie.

AUCUN DÉCHET ne doit être déposé à côté des containers. Si vous êtes témoin de ce genre d'incivilité, vous pouvez noter les références du contrevenant et le signaler à la mairie.



Pas d'animaux sur les terrains sportifs

De plus en plus de chiens viennent sur les terrains de sport de Cambon et laissent des traces visibles et odorantes de leur passage.



Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les terrains de foot, rugby et pétanque sont interdits aux chiens, même tenus en laisse (par respect pour nos joueurs et nos agents municipaux).

Le mot de la liste "Ensemble pour Cambon"

Chers Cambonnais,

Tout d'abord MERCI pour vos contributions sur notre BAL concernant les 2 aménagements conséquents en matière d'urbanisme qui ont été approuvés par l'équipe municipale majoritaire : le 1er aux Grèzes concerne la construction de 50 logements sur une surface de 2,9 ha, le second la construction en proximité du bourg de 110 logements sur 5,6 ha, avec pour les 2 aménagements une obligation de 20 à 25 % minimum de logements sociaux.

Nous avons voté CONTRE ces 2 projets le 26 février dernier, mais vous vous en doutez, cela reste la bataille du pot de terre contre le pot de fer... Ce sera lorsque les constructions sortiront de terre que vous en jugerez.

Déjà, nous sommes inquiets de la situation qui se dégrade depuis plusieurs années, dans l'immeuble à caractère social situé Place de la Mairie : incivilités diverses, tapage nocturne, dégradation des parties communes avec des déchets, des odeurs, qui entraînent des conflits de voisinage...et des pétitions à la mairie et à l'organisme gestionnaire, main courante en gendarmerie. Tout cela sans décision pour remédier aux problèmes. Et l'on constate aussi le fait que la zone de stockage des poubelles de l'immeuble, en bordure de la voie publique, est utilisée comme dépôt sauvage par des conducteurs peu scrupuleux...

Rappelez-vous qu'en Mars 2020, en pleine crise de la COVID, il y a eu 43 % d'abstentions aux élections municipales. Malgré cette situation exceptionnelle, vous avez été 321 personnes, soit 35 % des votants à nous accorder votre confiance. Cependant les modalités du scrutin ne nous ont attribué que 3 conseillers, contre 16 pour l'équipe concurrente. C'est dire que nous n'avons aucun poids décisionnel dans l'assemblée municipale, et nous découvrons en cours de séance les projets dont nous n'avons jamais eu connaissance...

Malgré ces zones d'ombre, nous sommes présents et constructifs : nous votons les décisions qui nous paraissent aller dans le bon sens, et conformes à nos engagements de campagne. Et heureusement pour Cambon, il y en a !

Nous avons voté le budget, les projets destinés à l'amélioration de l'école, la construction du centre de loisirs, les travaux sur nos routes...mais en ce qui concerne ces projets d'urbanisation démesurés, alors là, c'est NON.

Vous pouvez toujours nous écrire.

Notre BAL : ensemblepourcambon@laposte.net

Jean-Marc Nesen, Viviane Gayral.

> MOBILITÉ

Semaine de la mobilité

À l'occasion de la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre, l'Agglo a organisé plusieurs animations afin de sensibiliser la population autour des mobilités durables et promouvoir les offres du réseau libéA : Soirées ciné-débat ; Animations vélo à Champo ; Afterwork libéA ; Fresque de la mobilité ; Cafés mobilités ; Jeu-concours ; Grand défi covoiturage.

Retrouvez toute l'actualité des mobilités en Albigeois sur www.libea-mobilites.fr



Forum des associations

Une dizaine d'associations ont répondu présent ce samedi 7 septembre sur la place du village. C'est sous un beau soleil que de nombreuses personnes ont pu découvrir les offres de nos associations, se renseigner pour leurs enfants ou bien s'inscrire. La matinée s'est clôturée autour du verre de l'amitié. Un grand merci à toutes les associations et à leur bénévoles qui se sont mobilisés et ont participé dans la bonne humeur à cette manifestation.



Fitennis



Ne vous fiez pas à son nom !

Renforcement musculaire, cardio, abdos, un programme complet en 30 minutes !

Que vous soyez joueur(se) de tennis ou non, le Fitennis convient à tous (ados/adultes).

Des mouvements de fitness avec une raquette en main (mais sans balle) vous permettront de vous dépenser et de vous dépasser sur des chorégraphies rythmées.

Développez votre coordination et sollicitez l'ensemble des muscles de votre corps en 30 minutes seulement.

Séances les jeudis et vendredis de 20h15 à 20h45 au gymnase. Tarif à la séance 7€.

Merci de réserver votre séance en contactant Anaïs au 06 78 15 23 58.

Musique

ECOLE DE MUSIQUE DE CAMBON







Cours de piano, accordéon,
chant, solfège
Tel : 06 81 88 29 73

Initiation à la musique dès 4 ans
Cours de guitare, basse, djembé, batterie
Tel : 06 79 72 95 26



Les assemblées générales



Certaines associations profitent de la rentrée pour organiser leurs assemblées générales qui permettent aux membres des bureaux actifs d'échanger avec les adhérents autour des activités de l'année passée et de l'avenir.

AG du Tennis Club : 5 octobre 2024 à 17h

AG de Cambon Aventure : 22 novembre à 20h30

Association des parents d'élèves



Comme chaque année à la rentrée des classes, l'association des parents d'élèves de l'école de Cambon recherche activement des

parents bénévoles pour s'investir auprès des membres du bureau.

La traditionnelle vente de madeleines a débuté, de quoi ravir les plus gourmands et lancer une saison qui s'annonce riche en actions !

À VOS AGENDAS !

Centre de loisirs



Commune de
CAMBON D'ALBI

Philippe Granier, Maire de Cambon
Et son Conseil Municipal

Ont le plaisir de vous convier à l'inauguration du
Centre de Loisirs de Cambon

Samedi 5 Octobre 2024 à 11 h
Place des Pitchouns, 81990 Cambon
(à côté de l'école)

Cette inauguration sera suivie d'un cocktail

Théâtre



CAMBON
SAMEDI 12 OCTOBRE 20H30
SALLE POLYVALENTE
THÉÂTRE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
GEL

LA TROUPE DE PUYGOUZON LES TROUBAD'OUÛ
VOUS PRÉSENTENT

TOQUÉ
AVANT
D'ENTRER

UNE COMÉDIE DE FRANÇOIS SCHARRE

La troupe de Puygouzon **Les Troubad'ouÛ** viendra jouer la pièce « Toqué avant d'entrer » samedi 12 octobre 2024 à 20h30 à la salle polyvalente de Cambon au profit de l'association Neurogel en marche. Les spectateurs passeront un excellent moment avec Hervé (Bernard Luong), qui, depuis son expulsion du domicile conjugal, cherche de quoi se loger sur Paris. Il trouve une colocation mais se voit dans l'obligation de s'inventer un TOC. Mais comment ne pas s'y perdre lorsqu'on ne dit pas les mêmes mensonges à sa femme, à ses colocataires et au juge...

Commémoration du 11 novembre



La cérémonie commémorative de l'armistice de 1918 se déroulera au monument aux morts le mardi **12 novembre à 17h**. Ce temps de recueillement sera suivi d'un verre de l'amitié offert par la municipalité.

Nous vous attendons nombreux !

Recensement, JDC et service national

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser à la mairie pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté. Il reçoit ensuite une attestation qui permet de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat).. L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.



Voirie

La commune a souhaité tester un système d'écluses pour ralentir la vitesse sur la route du Lézert afin de s'assurer de son efficacité avant une mise en place définitive.

L'expérimentation a permis d'adapter son positionnement afin de permettre le passage de tous les véhicules empruntant cette route. Son implantation définitive devrait être finalisée avant la fin de l'année.



Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00 ; Email : secretariat@mairiedecambon.fr ; Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

Directeur de publication : Philippe Granier ; Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Octobre 2024 - Tirage : 950 exemplaires